Maîtriser les différents contrats de travail dans le secteur de l'audiovisuel



OBJECTIF

Une formation juridique pour acquérir les connaissances théoriques et pratiques permettant l'optimisation de la contractualisation pour gérer le personnel, en fonction des flux d'activité de la structure tout en restant protéger légalement.

PUBLIC VISÉ & PRÉREQUIS

Formation ouverte à tout professionnel travaillant dans le secteur des industries culturelles et créatives telles que l'audiovisuel, le gaming, le numérique, la culture (Directeur de production, Game Producer, Marketing, Dirigeant, etc.). Aucun pré-requis n'est demandé.

MODALITÉ PÉDAGOGIQUE

Une journée de formation en salle comprenant des exposés théoriques et pratiques à l'appui de retour d'expérience concrets pouvant venir des participants. Les cours sont dispensés à l'aide d'un partage d'écran sur une plateforme de vidéo conférence interactive.

SUIVI & ÉVALUATIONS

Envoi de la présentation de l'intervenant. Feuilles de présence via preuve de connexion à la plateforme. Fiches d'évaluation remises en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation.

DATES

Sur demande

DURÉE

7h réparties sur 1 journée

TARIF

450€ HT

OBJECTIFS

- Acquérir les réflexes pour choisir, rédiger et rompre les différents types de contrats de travail :
- Sécuriser vos pratiques.

INTERVENANT

Benoît CAZIN

Avocat à la cour et Associé , Spring Legal

Avocat à la Cour, cabinet Spring Legal. Il intervient tant en conseil qu'en contentieux dans tous les domaines du droit du travail, des relations sociales et de la sécurité sociale.

Il conseille et assiste les entreprises – notamment dans les secteurs de l'audiovisuel, du cinéma et de la culture – dans leurs projets, leurs développements et leurs transformations RH, leurs négociations et leurs formations. Rompu à la recherche de solutions négociées, dans le traitement des risques psychosociaux et dans la lutte contre les harcèlements, il accompagne également les entreprises dans le cadre des enquêtes internes que l'employeur doit diligenter lorsqu'une situation de souffrance a été identifiée.

PROGRAMME

JOUR 1

09h30 - 13h00

1. Le choix du contrat de travail

- Les différents statuts contractuels (CDI, CDD, Intermittents, Permanents)
- Les différents motifs de recours au CDD (durée, conditions de renouvellement...)
- Les spécificités du CDD d'usage dans les professions de l'audiovisuel et du spectacle

2. Le contenu du contrat de travail

- Les clauses essentielles du contrat de travail (durée du travail, rémunération...)
- Les obligations issues des conventions collectives applicables

JOUR 2

14h30 - 18h00

3. L'embauche

- La conclusion du contrat
- Les formalités à respecter

4. La rupture du contrat de travail

- Les principaux cas de rupture (rupture de l'essai, cas de rupture des CDD et des CDI)
- Les formalités de fin de contrat

5. Les risques de requalification

- Les cas de requalification en CDI (non-respect des règles de fond et de forme applicables au CDD, lien de la subordination des prestataires extérieurs...)
- Les sanctions encourues et les enjeux financiers